



## **RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 NOVEMBRE 2022**

Le JEUDI 03 NOVEMBRE 2022 à 20 H 00 le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Nadège COURCHÉ, Maire.

### **Présents :**

Mme COURCHÉ,  
Mmes ALEXANDRE-LEMESLE, LABBÉ, MAQUET, MOREL, SADOU, TASSERIE  
Messieurs CERTAIN, COURSEAUX, LEFEBVRE, TSJOEN.

### **Absents :**

Monsieur ANTONIOLI, qui donne procuration à Madame SADOU  
Monsieur DUSZA, qui donne procuration à Monsieur TSJOEN  
Madame VEERAYEN, qui donne procuration à Monsieur CERTAIN  
Monsieur RAIMBOURG

Le compte-rendu de la réunion précédente a été adopté à l'unanimité.

Monsieur Gilles TSJOEN a été nommé secrétaire de séance.

## **I PRESENTATION DU PROJET ECOLE MODIFIÉ**

Monsieur l'Architecte, et Monsieur le Chargé de Projet à la Communauté Urbaine le Havre Seine Métropole, sont venus en début de séance, afin de présenter le projet école modifié, suite au contrôle technique effectué par l'APAVE, et proposer la variante A' à la place du projet B, qui avait été retenu par les membres du conseil municipal lors d'une précédente réunion.

Au vu des modifications apportées, les membres du conseil municipal décident avec 13 voix POUR, dont trois procurations d'adopter le projet A'.

## **I – CHOIX DES DEVIS**

### **1°) devis pour abonnement et frais d'accès au service Fibre :**

- CAUX FORMATIQUE

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident donc à l'unanimité avec 14 voix POUR, dont trois procurations, d'installer la fibre à la

mairie uniquement, et au vu de l'étude menée par la commune, de prendre CAUX TELECOM comme opérateur.

## **2°) devis pour la pose de radiateurs**

Par soucis d'économie d'énergie Madame le Maire propose de remplacer les radiateurs actuels par des radiateurs à fluide caloporteur. A cet effet, La société LEBRUN et la société ADELEC ont proposé les devis suivants :

- Société LEBRUN : 4 138.34 € HT, soit 4 966.01 € TTC
- Société ADELEC : 3 379.00 € HT, soit 4 054.80 € TTC

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident de prendre le moins disant, avec 14 voix POUR dont trois procurations, soit la société ADELEC.

## **3°) devis pour la rampe de la salle polyvalente**

Dans le cadre des travaux d'accès à la salle omnisports pour les personnes à mobilité réduite, il est nécessaire de prévoir une rampe d'accès amovible. Nous avons reçu deux devis :

- Société 2 MTI : 6 919.50 € HT, soit 8 303.40 € TTC
- Société l'ATELIER HAVRAIS : 7 619.50 € HT, soit 9 143.40 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident de prendre le moins disant, avec 14 voix POUR dont trois procurations, soit la société 2 MTI.

## **4°) devis pour la pose d'un compteur eau potable à l'aire de loisirs**

Il est proposé de prévoir la pose d'un compteur d'eau potable à l'aire de loisirs. En effet, Il pourrait être utile, lorsqu'il y a des manifestations organisées par la mairie.

Devis VEOLIA : 1 235.00 € HT.

Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité avec 14 voix POUR dont trois procurations de faire poser un compteur d'eau potable à l'aire de loisirs.

## **5°) devis pour la réserve incendie**

Dans le cadre du programme de lutte contre les incendies, des devis avaient été demandés pour la pose de citernes à eau enterrées au Hameau de Babylone et Maréfosse (rue des Narcisses), avec emprise en terrain privé.

Cependant, les propriétaires ayant donné leur accord tardivement, il a fallu réactualiser les devis, à savoir :

- Devis de DELAHAIS FRERE pour le hameau de Babylone :  
37 563.60 € HT soit 45 076.32 € TTC.
- Devis de DELAHAIS FRERE pour le hameau de Maréfosse, rue des Narcisses :  
39 998.60 € HT soit 44 398.32 TTC

Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité avec 14 voix POUR dont trois procurations.

## **II – COMPTABILITE : NOUVELLE NOMANCLATURE**

Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M 57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023

Dans le cadre de la gestion comptable, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, le budget de la commune et le budget du CCAS devront adopter une nouvelle nomenclature, à savoir la « M 57 ».

Cela nécessite l'autorisation du conseil municipal pour la mise en place de cette nouvelle nomenclature, après avis favorable du comptable du Trésor Public.

Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité avec 14 voix POUR dont trois procurations, le passage à la M 57, pour le budget de la commune et pour le budget du CCAS.

## **III- DIVERS**

### **1°) Indice 14 bis - retour de la DDTM sur le rapport FOR&TEC**

Établi et propose une levée administrative partielle du périmètre de sécurité de l'indice 14 bis.

Au vu de ce nouveau rapport, la DDTM émet un avis favorable à la modification partielle de l'indice 14 bis au droit de la parcelle A 953 Cependant, l'indice de cavité n'est pas totalement levé puisqu'il impacte aussi la voirie (RD 112). Il serait donc judicieux d'envisager de faire les sondages, avec la participation de la direction des Routes, par mesures de sécurité, afin de statuer définitivement sur cet indice.

Au vu du rapport FOR&TEC et de l'avis de la DDTM, Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité avec 14 voix POUR dont trois procurations, que le périmètre de sécurité de l'indice de cavité souterraine 14 bis soit levé au droit de la parcelle cadastrée section A 953.

## **2°) pour information**

- « Climat, Air, Energie » retour sur les thématiques autour des Energies renouvelables proposés par La CU :

Dans le cadre du plan Climat Air Energie des conférences et des ateliers ont été proposés avec la communauté urbaine. Le but étant d'accompagner les collectivités dans la transition écologique et vers des modes de vie plus durables. Comment pouvons-nous nous inscrire ou, pour commencer, réfléchir à cette transition écologique à l'échelle du village ?

- Sobriété énergétique

Madame le Maire proposent aux membres du conseil municipal de trouver des solutions pour la sobriété énergétique.

- Défense incendie

Un bilan de la défense incendie sur la commune, a été dressé :

- Rue L'Oiseau Lyre : bouche à incendie enterrée
- Rue des Grives : en projet, pose d'un poteau incendie à hauteur du 7a, rue des Grives
- Rue des Tilleuls : en projet, pose d'un poteau incendie
- Rue des Cèdres Bleus : pose d'une bouche à incendie en accord avec la commune de Mélamare
- Route du Pont : en projet, pose d'un poteau incendie à côté de la société MDP

- Stagiaires

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'elle a accepté des stagiaires dans différents services de la commune, dans le cadre de leurs études :

- 1 Stagiaire à la cantine
- 1 Stagiaire à l'accueil périscolaire
- 1 Stagiaire à la mairie.